



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de l'OISE

## AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un sentier pédestre le long de la Nonette à Gouvieux

Par arrêté préfectoral du 16 janvier 2018, sont prescrites, du mardi 30 janvier 2018 au jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 inclus, sur le territoire de la commune de Gouvieux, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'un sentier pédestre le long de la Nonette ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

### Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E17000212/80 du 19 décembre 2017 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques ALAURENT, ingénieur des arts et manufactures en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Gouvieux aux dates et heures suivantes :

- le mardi 30 janvier 2018 de 10 H à 12 H
- le samedi 10 février 2018 de 10 H à 12 H
- le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 de 15 H à 17 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

### Dépôt des dossiers et registres

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Gouvieux et à la préfecture de l'Oise.

À l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Gouvieux et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,  
le chef de bureau des affaires juridiques  
et de l'urbanisme,

Loïc DONNEZ